

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 8 avril 2025 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

### PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Serge Sasseville, Conseiller du district Peter-McGill  
Mme Vicki Grondin, Conseillère  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère

### AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Mme Melissa Lapierre-Grano, chef de division des communications et des relations avec les citoyens  
Mme Marie-Ève Lamarche, commandante du poste 12 du Service de police  
Mme Krisztina Balogh, Commandante du poste 21 du Service de police  
Mme Anne-Marie Lemieux, secrétaire d'arrondissement  
Mme Laura Floresco, secrétaire-recherchiste

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 32. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

### 10.02 - Demandes de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1470-1500, boulevard René-Lévesque Ouest : relativement à la superficie d'une enseigne et son éclairage (40.08)
- 

### 10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 2608, rue Bercy : un usage « le remplacement d'un espace non habitable par un espace habitable situé sous le niveau du rez-de-chaussée » (40.09)
  - 1641, rue Atateken : un usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » (40.10)
  - 463, rue Sainte-Catherine Ouest : un usage « occupation événementielle » (40.11)
  - 116, rue De la Gauchetière Ouest : un usage « activité communautaire ou socioculturelle » (40.12)
-

**CA24 240107**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

**10.05 - Période de questions du public**

19 citoyens ont posé leurs questions en personne et 9 questions ont été lues

Nom du demandeur et objet de la question

Christine Truesdell

- ordonnance relative au bruit au parc Jean-Drapeau

Heng Vandet

- Rénoviction 2024

Laura Manzanaro

- permis de travaux de construction pour le 2020, rue St-Timothée – rénovation

Robert Hajaly

- parcs dans Peter McGill

Emilio Alvarez

- remerciements pour coopérative d'habitation « le Trapèze »

- absence de trottoirs devant l'immeuble de la coopérative

Michel Bédard

- réintégration de M. André Cloutier au jardin communautaire St-Eusèbe

Micaela Tenea

- octroi des subventions et communications, obtention des informations relatives aux subventions

**CA25 240108**

**Période de questions du public - Prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 21, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

---

Stéphane Couture  
- concept d'acceptabilité sociale

Sylvain Côté  
- accès aux documents relatifs à la relocalisation du poste de transformation d'Hydro-Québec

Alain Demers  
- réaménagement du viaduc Berri

Pierre Tremblay  
- revitalisation du quartier Latin – Grand rendez-vous du quartier Latin  
- relocalisation du poste de transformation d'Hydro-Québec

Michel Langevin  
- accès aux documents relatifs à la relocalisation du poste de transformation d'Hydro-Québec

Daniel Matte  
- aménagement de la rue Ste-Catherine Est – annonce du début du projet  
- projet de la rue Sainte-Catherine

Anthony Arnaud  
- sécurité et criminalité dans le quartier

Jasmine Lail  
- fermeture de l'école Face impacts sur le bien-être de la communauté  
- îlots de chaleur

Stéphanie Aves  
- transformation en espace vert et collaboration avec l'arrondissement  
- sentiment de sécurité dans l'espace public, augmentation des effectifs du SPVM

Éric Michaud  
- entente Ville-MESS

Christopher McCray  
- sécurité sur rue Hochelaga entre les rues Frontenac et Fullum  
- sécurisation de la Commune pour les cyclistes et les piétons

Alain Hébert  
- amélioration de la portion nord de l'îlot voyageur  
- application de la réglementation dans les parcs durant la saison estivale 2025

Nathalie Beaulieu  
- demande de stationnement pour handicapés et vignette #301 en attente

.....  
Madame la mairesse quitte momentanément.  
.....

Questions écrites

Bicky Nguyen  
- plan d'action relatif à l'itinérance faisant suite à leur sortie des stations métros

Léam-Kim Chateaufort  
- diminution de l'interblocage constant et pénalisation des manœuvres dangereuses des voitures aux intersections du Centre-Sud

.....  
Madame Vicki Grondin quitte momentanément.  
.....

Christine Turessell  
(question déjà posée en personne)

.....  
Retour de Madame Grondin  
.....

Amaya Olivo

- réaménagement de l'aire de jeux pour enfants du parc François-Dollier-de-Casson, du parc de la Chasse-Galerie et de l'Espace Faubourg Québec
- moyens pour les citoyens de faire parvenir à l'arrondissement leurs suggestions relatives à l'aménagement des parcs

Sylvie Coulombe

- aménagement des trottoirs devant l'immeuble situé au 16 rue Nazareth

Christelle Perrine

- relocalisation du poste de transformation d'Hydro-Québec refus de la Ville d'envisager l'ilot voyageur
- accès aux documents relatifs à la relocalisation du poste de transformation d'Hydro-Québec

Catherine Robichaud

- date d'obtention des permis de cafés-terrasses
- date d'ouverture des cafés-terrasses

Christopher McCray

(questions déjà posées en personne)

.....

Monsieur Robert Beaudry quitte momentanément.

.....

Stéphane Bilodeau, Fahey et associés, pour le compte de Super C (2 demandes écrites)

- demande de cases de stationnement réservé pour 15 minutes devant le commerce situé au 1295 rue de Lorimier et retrait des cases situées sur la rue Parthenais

.....

Retour de Madame la mairesse

.....

.....

Retour de Monsieur Beaudry

.....

---

#### 10.06 - Période de questions des membres du conseil

- aucune question
- 

#### CA25 240109

#### Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1252678003

---

**CA25 240110**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mars 2025**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1252678020

---

**CA25 240111**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2025**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1252678021

---

**CA25 240112**

**Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 26 mars 2025**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 26 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1252678022

---

**CA25 240113**

**Dépôt d'un procès-verbal de correction de l'avis de motion du « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 5 153 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (CA-24-379) » CA25 240053 donné à la séance du Conseil d'arrondissement du 11 février 2025**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction de l'avis de motion CA25 240053 du « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 5 153 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (CA-24-379) » donné à la séance du Conseil d'arrondissement du 11 février 2025 afin de corriger la mention des années du programme d'immobilisations «2024-2033 » par les années « 2025-2034 ».

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1254957002

---

**CA25 240114**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 et 12.02.

Adoptée à l'unanimité.

**CA25 240115**

**Approuver la catégorisation obtenue par l'organisme L'Itinéraire en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la catégorisation obtenue par l'organisme L'Itinéraire en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

L'Itinéraire	B
--------------	---

---

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1251920005

---

**CA25 240116**

**Approuver la catégorisation obtenue par l'organisme Mission Old Brewery en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la catégorisation obtenue par l'organisme Mission Old Brewery en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

Mission Old Brewery	B
---------------------	---

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1251920007

---

**CA25 240117**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240118**

**Approuver le projet de permission d'occupation par lequel Hydro-Québec autorise l'arrondissement de Ville-Marie à occuper une partie du lot 1 179 868 du cadastre du Québec, lui appartenant, aux fins de l'aménagement et du maintien de végétation, revêtement de surface, luminaires, pavé, mobilier urbain et la structure en arche métallique dans le cadre du projet d'aménagement de la place du Sable-Gris**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver le projet de permission d'occupation temporaire par lequel l'arrondissement de Ville-Marie occupe une partie du lot 1 179 868 du cadastre du Québec, appartenant à Hydro-Québec, pour l'aménagement et le maintien de végétation, de revêtement de surface, de luminaires, de pavé, de mobilier urbain et de la structure en arche métallique dans le cadre du projet d'aménagement de la place du Sable-Gris.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1258853003

---

**CA25 240119**

**Autoriser une affectation de surplus de 2 310 000 \$, net de ristournes - Accorder un contrat à Groupe ABF inc., pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement - Autoriser une dépense totale de 6 738 121,35 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-25-002 – 2 soumissionnaires**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation de surplus de 2 310 000 \$, net de ristournes;

D'accorder à Groupe ABF inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 5 183 170,27 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-25-002;

D'autoriser une dépense de 1 036 634,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 518 317,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1258965003

---

**CA25 240120**

**Accorder un contrat de gré à gré à Action-Réinsertion (Sac à dos) pour la coordination et la mise en œuvre du plan de propreté 2025 dans le secteur Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 180 986 \$, taxes incluses, le cas échéant - Approuver un projet de convention à cette fin**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Action-Réinsertion (Sac à Dos) un contrat de gré à gré pour la coordination et la mise en œuvre du plan propreté 2025 dans le secteur Saint-Jacques, pour une somme maximale de 180 986 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'approuver, à cette fin, la convention, se terminant le 31 mars 2026, avec l'organisme Action-Réinsertion (Sac à Dos);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1258966006

---

**CA25 240121**

**Accorder un contrat à 9322-6132 Québec inc., pour assurer les services d'entretien ménager du Centre communautaire et culturel Sanaaq, pour une durée de vingt (20) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune - Autoriser une dépense totale de 612 255,62 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 25-20901 – 6 soumissionnaires)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à 9322-6132 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour assurer les services d'entretien ménager du centre communautaire et culturel Sanaaq, pour une durée de vingt (20) mois, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 532 396,19 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 25-20901;

D'autoriser une dépense de 79 859,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de 9322-6132 Québec inc.;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1258150001

---

**CA25 240122**

**Approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré à Spectre de rue - TAPAJ pour un montant de 212 566,93 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour la coordination et la mise en œuvre du « Plan de propreté et d'embellissement 2025**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense maximale de 212 566,93 \$, taxes incluses le cas échéant, pour la réalisation du programme Propreté 2025;

D'approuver à cette fin, la convention de services, se terminant le 31 mars 2026, avec l'organisme Spectre de rue – TAPAJ;

D'accorder un contrat à Spectre de rue – TAPAJ au montant de 212 566,93 \$, taxes incluses le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1258966004

---

**CA25 240123**

**Approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Les YMCA du Québec, afin d'assurer la cohabitation et l'inclusion sociale au centre culturel et communautaire Sanaaq et autoriser à cette fin une dépense maximale de 336 000 \$, toutes taxes incluses le cas échéant**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Les YMCA du Québec pour assurer la surveillance dans l'accompagnement du soutien communautaire du centre culturel et communautaire Sanaaq, du 20 avril 2025 au 19 avril 2026 et autoriser une dépense pour une somme maximale de 318 550 \$, taxes incluses le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 17 450 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'approuver la convention de services à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1254105002

---

**CA25 240124**

**Résilier la convention de contribution financière entre l'organisme Cuisine-Atout entreprise d'insertion Inc. et l'arrondissement de Ville-Marie pour la mise en place, la gestion et l'opération du café du centre Sanaaq et demander le remboursement d'un montant de 11 876,91 \$ non dépensé par l'organisme Cuisine-Atout entreprise d'insertion inc**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA24 240177 adoptée lors de sa séance du 7 mai 2024, approuvé la convention de concession de local, se terminant le 30 mars 2028, et la convention de contribution financière, se terminant le 30 mai 2026, avec Cuisine-Atout Entreprise d'Insertion inc. dans le cadre de la gestion de l'espace café communautaire du centre Sanaaq, et accordé une contribution financière de 30 000 \$ en guise d'aide au démarrage du projet;

Attendu que selon l'article 8 (Résiliation) de la convention, il est entendu que l'organisme Cuisine-Atout Entreprise d'Insertion inc. doit remettre à la Ville, la portion non utilisée de la somme versée par cette dernière dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable;

Attendu que l'organisme a demandé la résiliation de la convention :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De résilier la convention de contribution financière accordée à Cuisine-Atout Entreprise d'Insertion inc., approuvée par la résolution CA24 240177, relativement à la gestion et l'opération du café du centre Sanaaq;

De demander à Cuisine-Atout Entreprise d'Insertion inc. le remboursement de la portion non utilisée de la somme versée par la Ville, soit un montant de 11 876,91 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans les interventions financières;

De retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 15 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1259693001

---

#### **CA25 240125**

##### **Résilier la convention de concession intervenue entre la Ville de Montréal - arrondissement de Ville-Marie et Cuisine-Atout entreprise d'insertion Inc., de l'espace café à l'intérieur du centre culturel et communautaire Sanaaq (comprenant un espace café et un laboratoire culinaire)**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA24 240177 adoptée lors de sa séance du 7 mai 2024, approuvé la convention de concession de local, se terminant le 30 mars 2028, et la convention de contribution financière, se terminant le 30 mai 2026, avec Cuisine-Atout Entreprise d'Insertion inc. dans le cadre de la gestion de l'espace café communautaire du centre Sanaaq, et accordé une contribution financière de 30 000 \$ en guise d'aide au démarrage du projet;

Attendu que selon l'article 13.1 (Résiliation) de la convention qui stipule que le Concessionnaire peut résilier la présente convention, en tout temps avant échéance  La Ville sera alors dégagée de toute obligation envers le Concessionnaire.

Attendu que l'organisme a demandé la résiliation de la convention :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De résilier la convention de concession accordée à Cuisine-Atout Entreprise d'Insertion inc., approuvée par la résolution CA24 240177, relativement à la gestion et l'opération du café du centre Sanaaq.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1259693002

---

#### **CA25 240126**

##### **Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2025, avec six organismes afin de soutenir la réalisation des projets dans le cadre de l'appel à projets du Fonds en agriculture urbaine et accorder à cette fin une contribution totale de 60 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver les conventions avec six organismes, ci-après désignés, pour le montant indiqué au regard de chacun d'eux afin de soutenir la réalisation de leurs projets dans le cadre de l'appel à projets du Fonds en agriculture urbaine;

D'accorder à cette fin les contributions suivantes :

- 15 000 \$ à la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour le projet Le jardin de Malépart;
- 10 000 \$ à CultivAction Coopérative de Solidarité pour le projet Jardinage Solidaire sur Quatre Saisons;
- 9 200 \$ à la Direction Chrétienne inc. (Centre Innovation Jeunes) pour le projet Le jardinage : Il se bonifie avec l'âge!;
- 10 000 \$ à Rencontres-Cuisines pour le projet Du jardin à l'assiette : Un programme d'agriculture urbaine revitalisé;
- 9 800 \$ à Sentier Urbain pour le projet Potager de l'Hôpital Notre-Dame;
- 6 000 \$ à la Table ronde du Quartier chinois de Montréal pour le projet Kahéhtaien Jardin Lumb;

D'imputer cette dépense totale de 60 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1254105003

---

#### **CA25 240127**

**Approuver les conventions, se terminant au plus tard le 31 mars 2029, avec 10 organismes pour la réalisation de projets dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029). Accorder une contribution totale de 1 583 706 \$, incluant les taxes si applicables**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver les conventions, se terminant au plus tard le 31 mars 2029, avec 10 organismes pour la réalisation de projets dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029);

D'accorder, à cette fin, les contributions annuelles suivantes :

- 45 352 \$ pendant 4 ans pour une contribution totale de 181 408 \$ à Carrefour de ressources en interculturel;
- 50 000 \$ pendant 4 ans pour une contribution totale de 200 000 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville;
- 45 000 \$ pendant 4 ans pour une contribution totale de 180 000 \$ à Information alimentaire populaire Centre-Sud inc.;
- 47 000 \$ pendant 4 ans pour une contribution totale de 188 000 \$ à Innovation Jeunes (Direction chrétienne inc.);
- 40 000 \$ pendant 4 ans pour une contribution totale de 160 000 \$ à La Fondation du refuge pour femmes chez Doris inc.;
- 48 801 \$ pendant 2 ans pour une contribution totale de 97 602 \$ à La Mission Saint-Michael;
- 34 434 \$ pendant 4 ans pour une contribution totale de 137 736 \$ à Le PAS de la rue;
- 40 000 \$ pendant 2 ans pour une contribution totale de 80 000 \$ à Refuge des Jeunes de Montréal;
- 45 000 \$ pendant 4 ans pour une contribution totale de 180 000 \$ à Rencontres-cuisines;
- 44 740 \$ pendant 4 ans pour une contribution totale de 178 960 \$ à Studio ZX;

D'imputer cette dépense totale de 1 583 706 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1255179002

---

#### **CA25 240128**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.19.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240129**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec Missions Exeko pour la réalisation du projet « Porter les voix de l'itinérance 2025 » visant la réalisation d'activités et d'échanges autour de la réalité des personnes en situation d'itinérance et de la cohabitation dans les espaces publics et accorder une contribution de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec Missions Exeko pour la réalisation du projet « Porter les voix de l'itinérance 2025 » visant la réalisation d'activités et d'échanges autour de la réalité des personnes en situation d'itinérance et de la cohabitation dans les espaces publics;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1255179003

---

**CA25 240130**

**Approuver la convention avec la Table Inter-Action du quartier Peter-McGill, se terminant le 31 mai 2025, pour la réalisation d'une étude des besoins d'espaces communautaires dans le district de Peter-McGill et accorder une contribution totale de 2 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention avec la Table Inter-Action du quartier Peter-McGill, se terminant le 31 mai 2025, pour la réalisation d'une étude des besoins d'espaces communautaires dans le district de Peter-McGill;

D'accorder une contribution totale de 2 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1255377001

---

**CA25 240131**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec La Mission Saint-Michael pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle - Accorder à cette fin, une contribution totale de 24 500 \$ du Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec la Mission Saint-Michael, dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 24 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1255377002

---

**CA25 240132**

**Approuver la convention de concession de local, se terminant le 31 décembre 2030 avec Le Groupe communautaire L'Itinéraire, dans le cadre de la gestion de l'espace café communautaire du centre Sanaaq**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver le projet de convention de concession de local à titre gratuit d'une durée de cinq (5) ans et huit (8) mois (2025-2030) avec l'organisme Le Groupe communautaire L'Itinéraire pour la gestion et l'opération du café du centre Sanaaq, entre avril 2025 et décembre 2030.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1254951001

---

**CA25 240133**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 9 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 000 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater;
- 3 000 \$ à Aide aux trans du Québec (ATQ);
- 1 000 \$ à Go Jeunesse;
- 500 \$ au Jardin communautaire Centre-Sud;
- 2 500 \$ à LESPACEMAKER;

D'imputer cette dépense totale de 9 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1255601003

---

#### **CA25 240134**

**Autoriser une affectation de surplus de 145 000 \$, approuver la convention, se terminant au plus tard le 15 septembre 2025, avec la Société de développement commercial Quartier latin pour la réalisation d'un projet d'aménagement dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2025-2027 et accorder une contribution totale de 145 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation de surplus de 145 000 \$;

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 15 septembre 2025, avec la Société de développement Quartier latin pour la réalisation d'un projet d'aménagement dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2025-2027;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 145 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier latin;

D'imputer cette dépense totale de 145 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1252840008

---

#### **CA25 240135**

**Approuver la convention, se terminant le 31 mai 2026, avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre du « Programme de propreté 2025 » et accorder une contribution de 220 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 mai 2026, avec la Société de développement commercial du Village pour la réalisation du projet Escouade du Village dans le cadre de la Stratégie Centre-Ville;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 220 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1258966009

---

**CA25 240136**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec la Société de développement Montréal Centre-Ville pour la réalisation des projets de bonification du plan d'action propreté 2025 pour le centre-ville de Montréal et accorder une contribution financière maximale de 375 000 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec la Société de développement commercial Montréal Centre-Ville pour la réalisation des projets de bonification du plan d'action propreté 2025 pour le centre-ville de Montréal;

D'accorder à cette fin une contribution financière maximale de 375 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1259905001

---

**CA25 240137**

**Approuver la convention de prêt de local se terminant le 31 décembre 2026 et octroyer un contrat de services se terminant le 30 novembre 2027, pour un montant total de 30 000 \$ taxes incluses, avec l'OBNL Société de développement du Quartier Latin, pour l'opération, l'animation et l'entretien du Café Viger, situé au 420 avenue Viger Est à Montréal**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense maximale de 30 000 \$, taxes incluses, à l'OBNL Société de développement du Quartier Latin afin d'opérer, d'animer et d'entretenir le Café Viger de mai 2025 à novembre 2027;

D'approuver un projet de convention à cette fin;

D'octroyer, à cette fin, un contrat de services à l'OBNL Société de développement du Quartier Latin au montant de 30 000 \$, taxes incluses;

D'approuver la convention de prêt de local, se terminant le 31 décembre 2026, par laquelle la Ville de Montréal prête à titre gratuit, à l'organisme Société de développement du Quartier Latin, les locaux établis au 420, avenue Viger Est à Montréal;

D'imputer la dépense conformément à l'intervention financière du présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1259853001

---

**CA25 240138**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.08.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240139**

**Autoriser une dépense totale de 372 775,88 \$, taxes incluses, dans le cadre des ententes-cadres 1576740, 1576746, 1576534 et 1576512, signées avec La Compagnie De Location D'Autos Enterprise Canada, pour la location de véhicules**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense de 338 887,16 \$, taxes incluses, dans le cadre des ententes-cadres 1576740, 1576746, 1576534 et 1576512, signées avec La Compagnie De Location D'Autos Enterprise Canada, pour la location de véhicules;

D'autoriser une dépense de 33 888,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1258271001

---

**CA25 240140**

**Autoriser une dépense de 210 366,06 \$, taxes incluses, dans le cadre des ententes-cadres 1576370 et 1576512, signées avec La Compagnie De Location D'Autos Enterprise Canada, pour la location de voitures et de camionnettes jusqu'à la fin des ententes**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense de 191 241,87 \$, taxes incluses, dans le cadre des ententes-cadres 1576370 et 1576512, signées avec La Compagnie De Location D'Autos Enterprise Canada, pour la location de voitures et de camionnettes jusqu'à la fin des ententes;

D'autoriser une dépense de 19 124,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1258966007

---

**CA25 240141**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de planage et revêtement dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement - réseau artériel (55856)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*(RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux planage et revêtement (PCPR) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement - réseau artériel (55856).

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1253466001

---

**CA25 240142**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1252678023

---

**CA25 240143**

**Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du Rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1255867001

---

**CA25 240144**

**Offrir, au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux pour un aménagement cyclable sur la rue du Havre entre les rues Ontario et Sainte-Catherine Est, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'offrir, au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux pour un aménagement cyclable sur la rue du Havre entre les rues Ontario et Sainte-Catherine Est, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1253172002

---

**CA25 240145**

**Autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 105 592 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux reliés au Programme complémentaire de planage et revêtement 2025 sur diverses rues locales de l'arrondissement**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 105 592 \$, taxes incluses, pour les matériaux et contrats de travaux reliés au Programme complémentaire de planage et revêtement 2025 sur diverses rues locales de l'arrondissement;

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1243466006

---

**CA25 240146**

**Autoriser le dépôt de la candidature de l'arrondissement de Ville-Marie aux Grands Prix du Design pour l'aménagement du parc Olivier Robert et autoriser une dépense maximale de 363,32 \$, taxes incluses pour les frais d'inscription**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser le dépôt de la candidature de l'arrondissement de Ville-Marie aux Grands Prix du Design pour l'aménagement du parc Olivier Robert et autoriser une dépense maximale de 363,32 \$, taxes incluses, pour les frais d'inscription.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1255876003

---

**CA25 240147**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240148**

**Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 26 avril au 8 mai 2025**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public du 26 avril au 8 mai 2025;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 760 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1255703003

---

**CA25 240149**

**Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 2<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 2<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 403 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 761 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 697 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 255 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 235 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1255907002

---

### **CA25 240150**

**Autoriser, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public, la fermeture de certaines rues et édicter les ordonnances nécessaires afin de permettre aux associations de commerçants et aux sociétés de développement commercial (SDC) de réaliser le calendrier 2025 des promotions commerciales**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser, en vertu du règlement P-11, l'occupation du domaine public, la fermeture des rues identifiées selon le calendrier identifié dans le document intitulé « Annexe 1 - Programmation des promotions commerciales - Saison 2025 », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 404 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 762 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 698 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 256 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 236 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces promotions commerciales identifiées selon les sites, dates et horaires, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1255907003

---

**CA25 240151**

**Approuver le calendrier des événements 2025 de la cuisine de rue, édicter les ordonnances nécessaires à sa réalisation sur les sites identifiés pour la période du 13 avril au 31 octobre 2025 et mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) à en assurer la gestion**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la liste des emplacements de cuisine de rue pour la période du 13 avril au 31 octobre 2025;

De mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) pour occuper ces emplacements pour contribuer à la relance des activités de rue et approuver la convention à cette fin;

D'édicter l'ordonnance P-1, o. 699 autorisant la présence des camions de cuisine de rue sur le domaine public aux sites et emplacements apparaissant au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1252840009

---

**CA25 240152**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau du 26 avril 2025 au 8 mars 2026**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 763 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements identifiés pour la période s'échelonnant du 26 avril 2025 au 8 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1258188003

---

**CA25 240153**

**Édicter des ordonnances modifiant les ordonnances adoptées dans le cadre de la piétonnisation 2025 de l'arrondissement afin de prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, sur plusieurs tronçons de rues et autoriser l'occupation du domaine public**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De modifier les ordonnances adoptées dans le cadre de la piétonnisation 2025 de l'arrondissement de Ville-Marie afin de prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, sur plusieurs tronçons de rues et autoriser l'occupation du domaine public, dans les rues identifiées à l'Annexe 1, selon le type de piétonnisation et l'horaire proposé;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 1.3, 3 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 700 modifiant l'ordonnance P-1, o. 696 permettant l'application des interdictions, avec exception, et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées sur les rues piétonnes;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 405 modifiant l'ordonnance C-4.1 o.401 permettant de prohiber, avec exception, la circulation de véhicules routiers;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 257 modifiant l'ordonnance P-12.2 o. 254, permettant l'application de peinture sur chaussée;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 764 modifiant l'ordonnance B-3, o.759 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon des normes et des horaires prédéfinis.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1255482005

---

### **CA25 240154**

**Édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance décrétant l'autorisation d'exploiter certains café-terrasses du centre-ville de Montréal entre 23h et 3h pour la saison estivale 2025 de l'arrondissement de Ville-Marie en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter l'ordonnance P-1, o. 701 modifiant l'ordonnance P-1, o. 695 décrétant l'autorisation d'exploiter certains café-terrasses du centre-ville de Montréal entre 23 h et 3 h pour la saison estivale 2025 de l'arrondissement de Ville-Marie en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1255482004

---

### **CA25 240155**

**Accorder des dérogations mineures relativement à la superficie et l'éclairage d'une enseigne pour le bâtiment situé aux 1470-1500, boulevard René-Lévesque Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder des dérogations mineures notamment aux articles 486 et 522 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la superficie de l'enseigne et à son éclairage pour le bâtiment situé aux 1470-1500, boulevard René-Lévesque Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) :

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) limiter la source lumineuse de façon que seules les lettres soient rétroéclairées;
- b) assurer le respect des paramètres suivants pour le projet d'affichage :
  - i) L'enseigne doit être située à une hauteur comprise entre les ouvertures du rez-de-chaussée et celles du deuxième étage;

- ii) l'enseigne ne doit pas dépasser une superficie de 4,35 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1256255003

---

**CA25 240156**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour le remplacement d'un espace non habitable en espace habitable sous le niveau du rez-de-chaussée pour le bâtiment situé au 2608, rue Bercy, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « pour le remplacement d'un espace non habitable en espace habitable situé sous le niveau du rez-de-chaussée », prévu au paragraphe 13° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à l'occupation par un espace habitable du niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2608, rue Bercy, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1254272002

---

**CA25 240157**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel résidentiel au rez-de-chaussée relativement à l'aménagement d'un logement pour le bâtiment situé au 1641, rue Atateken, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « résidentiel situé au rez-de-chaussée », prévu au paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à l'occupation par un logement d'un local situé au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1641, rue Atateken, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1254272003

---

**CA25 240158**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240159**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « occupation événementielle » relativement à des événements à caractère culturel, accessibles au public, pour les programmations de 2025 et 2026 sur la propriété située au 463, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (Le Balcon)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « occupation événementielle » prévu à l'article 385.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relativement à des événements à caractère culturel accessibles au public, pour les programmations 2025 et 2026, pour la propriété située au 463, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) les aménagements extérieurs doivent respecter le plan numéro 1, réalisé par Paule Boutin, architecte, et le plan numéro 2, le tout estampillés par l'arrondissement le 10 mars 2025;
- b) les clôtures doivent permettre une visibilité pour les piétons vers la façade de l'église depuis la rue;
- c) le mobilier amovible doit être retiré entre les saisons estivales 2025 et 2026;
- d) une demande d'ordonnance sur le bruit (R.R.V.M., c.B-3) devra être déposée auprès de l'arrondissement pour chacune des saisons estivales 2025 et 2026;
- e) limiter l'exercice de l'usage mentionné dans la présente autorisation pour une période de 24 mois suivant l'adoption de la résolution.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1254869004

---

**CA25 240160**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « activité communautaire ou socioculturelle » relativement à l'occupation du local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 116, rue De la Gauchetière Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « activité communautaire ou socioculturelle » prévu à l'article 225 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'occupation du local situé au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 116, rue De la Gauchetière Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1257400002

---

#### **CA25 240161**

##### **Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (CA-24-390) afin d'y insérer les tarifs relatifs à la location des locaux du Centre Sanaaq - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (CA-24-390) afin d'y insérer les tarifs relatifs à la location des locaux du Centre Sanaaq, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mars 2025 par sa résolution CA25 240102;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (CA-24-390) » afin d'y insérer les tarifs relatifs à la location des locaux du Centre Sanaaq, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mars 2025 par sa résolution CA25 240102;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le Règlement CA-24-394 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (CA-24-390) » afin d'y insérer les tarifs relatifs à la location des locaux du Centre Sanaaq.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1254957001

---

#### **CA25 240162**

##### **Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir les heures de collectes privées dans certains secteurs de l'arrondissement de Ville-Marie -Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir les heures de collectes privées dans certains secteurs de l'arrondissement de Ville-Marie, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mars 2025 par sa résolution CA25 240103;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) » afin de régir les heures de collectes privées dans certains secteurs de l'arrondissement de Ville-Marie lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mars 2025 par sa résolution CA25 240103;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le règlement CA-24-395 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) » afin de régler les heures de collectes privées dans certains secteurs de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1247135004

---

### CA25 240163

**Adopter une résolution autorisant la subdivision d'un lot et la construction d'un bâtiment pour l'immeuble situé sur le lot 1 423 898, et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 mars 2025 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

- 1) D'accorder pour l'immeuble situé sur le lot 1 423 898 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 49, 85 et 207.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), ainsi qu'au sous-paragraphe a) du paragraphe 2° de l'article 12 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M. c. O-1), relativement au taux d'implantation, à la marge arrière, à l'usage et à la dimension du lot;
  - b) subdiviser le lot, le tout substantiellement conforme au plan A.03 réalisé par Zoubeir Azouz Architecture et estampillé par l'arrondissement le 29 janvier 2025;
  - c) construire et d'occuper un bâtiment, le tout substantiellement conforme aux plans A.02, A.04 à A.08 et p. 6/8 réalisés par Zoubeir Azouz Architecture et estampillés par l'arrondissement le 29 janvier 2025;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) assurer le respect des paramètres suivant pour le projet de construction et d'occupation :
    - i) la volumétrie et l'implantation du bâtiment doivent être substantiellement conformes à celles montrées aux pages A.02 et A.08 des plans mentionnés au paragraphe c) de l'article 1 de la présente autorisation;
  - b) soumettre la demande de permis de construction relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
    - i) les briques doivent tendre à être en argile de format Québec ou modulaire métrique;
    - ii) un jeu de briques pour les murs latéraux, afin de dynamiser les murs aveugles est favorisé;
    - iii) l'aménagement paysager de la cour et du toit favorise des aménagements pour la rétention et la gestion des eaux pluviales;

- 3) De fixer un délai maximal de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1256255001

---

#### CA25 240164

**Adopter une résolution autorisant, pour le bâtiment situé au 1181, rue de la Montagne, l'usage « restaurant » et un « café-terrasse » au 3e étage, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (MAU Montréal) - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 mars 2025 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 1181, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
- a) déroger notamment aux articles 229 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement, à l'usage restaurant au 3<sup>e</sup> étage et à un café-terrasse sur le toit;
  - b) occuper le 3<sup>e</sup> étage par un usage « restaurant » et aménager un café-terrasse sur le toit, le tout substantiellement conforme aux plans réalisés par Catalyse et estampillés par l'arrondissement le 28 janvier 2025;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- a) l'aménagement de la terrasse doit être conforme aux aménagements présentés aux pages A50, A100, A101, A102, A103, A104 des plans estampillés par l'arrondissement le 28 janvier 2025;
  - b) les aménagements doivent être conformes aux mesures de mitigations prévues aux pages A100, A101 et A102 des plans estampillés par l'arrondissement le 28 janvier 2025;
  - c) soumettre une demande de permis de transformation relative au café-terrasse sur le toit à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
    - i) les aménagements devront viser à atteindre la même performance que les mesures de mitigations prévues aux pages A100, A101 et A102 des plans estampillés par l'arrondissement le 28 janvier 2025, ou une performance supérieure;
    - ii) les aménagements devront être visés à préserver l'intimité des riverains;
    - iii) les aménagements devront être sobres et bien s'intégrer à l'environnement bâti immédiat;
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1259276001

---

**CA25 240165**

**Adopter une résolution abrogeant les résolutions CA20 240050 et CA24 240371 et autorisant l'affichage pour le bâtiment situé au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 11 mars 2025 et l'a soumis à une consultation publique le 26 mars 2025 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

- 1) D'abroger, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) :
  - a) la résolution CA20 240050 visant à autoriser 4 nouvelles enseignes commerciales pour le bâtiment situé au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;
  - b) la résolution CA24 240371 visant à modifier la résolution CA20 240050 autorisant 4 enseignes commerciales pour le bâtiment situé au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
  
- 2) D'accorder, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de déroger notamment à l'article 5 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux situé dans le quadrilatère borné par les rues Drummond, La Gauchetière, Stanley et le boulevard René-Lévesque, dans le quartier de Saint-Antoine (7908);
  - b) de déroger notamment aux articles 97.2, 476, 479, 491, 495, 499, 501, 502, 508, 515, 517, 537, 538, 559 et 561 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - c) d'installer des enseignes commerciales, le tout de manière substantiellement conforme aux plans numérotés 1 à 37, préparés par Aedifica, estampillés et annotés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 25 février 2025;
  - d) d'installer des enseignes conformément au chapitre V du titre V du Règlement d'urbanisme 01-282 ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article 22 du Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224);
  - e) d'installer trois enseignes électroniques, le tout de manière substantiellement conforme aux plans numérotés 1 à 37, préparés par Aedifica, estampillés et annotés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 25 février 2025.
  
- 3) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) malgré les articles 1.2, 1.3 et 5 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux situé dans le quadrilatère borné par les rues Drummond, La Gauchetière, Stanley et le boulevard René-Lévesque, dans le quartier de Saint-Antoine (7908), seules les enseignes commerciales substantiellement conformes aux plans numérotés 1 à 37, préparés par Aedifica, estampillés et annotés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 25 février 2025, peuvent être installées sur l'immeuble;
  - b) seules les enseignes électroniques substantiellement conformes aux plans numérotés 1 à 37, préparés par Aedifica, estampillés et annotés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 25 février 2025, peuvent être installées sur l'immeuble et ce, sans certificat d'autorisation d'enseigne;
  - c) soumettre les demandes de certificat d'autorisation, pour la stèle supportant des enseignes adjacente au boulevard René-Lévesque, à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
    - i) le caractère éphémère de l'enseigne doit être subordonné au caractère permanent de l'architecture;
    - ii) la stèle doit s'intégrer harmonieusement à l'architecture de l'immeuble ainsi qu'au paysage de la rue, en regard de sa conception et de ses proportions ;
    - iii) la stèle doit être composée de matériaux de qualité.

- d) soumettre la demande de certificat d'autorisation, pour l'enseigne située en haut de l'immeuble, à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- i) le caractère éphémère de l'enseigne doit être subordonné au caractère permanent de l'architecture;
  - ii) l'enseigne doit s'intégrer harmonieusement à l'architecture du bâtiment et prendre en compte le rythme des ouvertures et des éléments architecturaux, en regard de sa conception et de sa localisation;
  - iii) l'enseigne doit préférablement être constituée d'un ensemble de lettres, de symboles, de logos et de formes détachés;
  - iv) l'enseigne doit s'intégrer harmonieusement au paysage bâti de la ville, en regard de sa localisation, de son éclairage et de son échelle, notamment en évitant une surenchère de l'affichage;
  - v) l'éclairage de l'enseigne doit tendre à être orienté en direction du bâtiment et à minimiser son impact sur le ciel;
  - vi) l'enseigne doit être composée de matériaux de qualité.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1254272001

---

#### **CA25 240166**

**Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation aux autorisations accordées par la résolution CA19 240290 pour le pavillon temporaire de l'université Concordia situé au 1535, boulevard De Maisonneuve Ouest en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Place du Savoir) - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 11 mars 2025 et l'a soumis à une consultation publique le 26 mars 2025 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De remplacer, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le dernier paragraphe de la résolution CA19 240290 par le suivant :

« 3) De fixer un délai maximal de 72 mois, à compter de la date d'adoption de la présente résolution pour l'occupation temporaire, puis la démolition complète visés par la résolution CA19 240290. »

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1254869002

---

#### **CA25 240167**

**Adopter, avec modifications, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) afin, notamment, d'adopter des dispositions de zonage différencié, d'intégrer des dispositions favorables au logement social et au logement abordable et de corriger des dispositions de transition écologique - Adoption du 2e projet de règlement**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 11 mars 2025 par sa résolution CA25 240105;

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter, avec modifications, un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) afin, notamment, d'adopter des dispositions de zonage différencié, d'intégrer des dispositions favorables au logement social et au logement abordable et de corriger des dispositions de transition écologique

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1257303001

---

### CA25 240168

**Adopter une résolution autorisant, la démolition d'un bâtiment industriel vacant et la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 2225, rue Parthenais, conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q.2024, ch.2) - Projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment projeté au 2225, rue Parthenais, conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q.2024, ch.2), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 9 (paragraphe 1<sup>o</sup>) et 207.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur maximale en mètre et en étage ainsi qu'aux usages résidentiels;
  - b) démolir le bâtiment industriel vacant afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel, le tout substantiellement conforme aux plans numérotés 8, 11, 14 et 15, réalisés par CARTA et estampillés par l'arrondissement le 10 mars 2025 ;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) assurer le respect des paramètres suivants :
    - i) les usages de la famille résidentielle de la catégorie M.4, à l'exception de l'usage « gîte touristique », sont autorisés dans l'ensemble du bâtiment;
    - ii) la volumétrie doit être substantiellement conforme à celle montrée à la page 14 des plans réalisés par CARTA et estampillés par l'arrondissement le 10 mars 2025;
    - iii) l'implantation doit être substantiellement conforme à celle montrée à la page 8 des plans réalisés par CARTA et estampillés par l'arrondissement le 10 mars 2025;
    - iv) l'accès à la cour intérieure tant en bordure de la rue Parthenais que depuis la ruelle doit être contrôlé par un grillage ou un dispositif architectural;
    - v) le local à vocation artistique doit être accessible directement depuis la rue Parthenais.
  - b) assujettir la délivrance d'un permis de construction au dépôt d'une entente, qui de l'avis de la Ville, convient à assurer l'occupation du local à vocation artistique, au rez-de-chaussée, en bordure de la rue Parthenais, par un organisme du secteur.
  - c) assujettir la délivrance d'un permis de construction au dépôt d'une entente pour l'aménagement de 20 % de logements abordables. Un logement abordable désigne un logement qui respecte l'une des conditions suivantes :
    - i) il est détenu par un organisme à but non lucratif, une coopérative, un gouvernement, une société paramunicipale, une institution d'enseignement publique ou une fiducie d'utilité sociale pour une durée d'au moins 20 ans ;
    - ii) il est réalisé dans le cadre d'un programme ou d'un projet d'un gouvernement, de la Ville ou d'un des mandataires visant à offrir des propriétés abordables aux ménages et prévoyant un contrôle du prix de revente pour une durée d'au moins 20 ans.
  - d) soumettre la demande de permis de construction relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :

- i) la conception des aménagements paysagers doit favoriser des conditions compatibles et viables par rapport à l'ensoleillement prévu sur le site.
  - ii) la proposition artistique pour les panneaux de garde-corps, face à la voie publique, doit tendre à être intemporelle et subordonnée au caractère permanent du bâtiment.
- 3) De fixer un délai maximal de 24 mois à compter de la date d'adoption de la présente autorisation pour débiter les travaux visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1254869005

---

#### **CA25 240169**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 22 437 000 \$ - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement CA-24-371 autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement Ville-Marie » afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 22 437 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations 2025-2034, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.21 1256167001

---

#### **CA25 240170**

**Rendre une décision pour donner suite à l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser le certificat d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 450, rue Sherbrooke Ouest (475, avenue Président-Kennedy) (Lot 1 340 357)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De rendre une décision pour donner suite à l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser le certificat d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 450, rue Sherbrooke Ouest (475, avenue Président-Kennedy) (Lot 1 340 357).

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1252875001

---

#### **Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 6 mai 2025 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 07.

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Anne-Marie Lemieux  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA25 240174 lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2025